

N/REF : 19/06/2025 15H44 C:000053 I:01419
V/REF : AC/C21997
V/Email reçu le Jeudi 19/06/2025 a 15H44

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NBL
IMMEUBLE : RES.ALAIN COLAS -NBL
34-44, RUE NOEL BLAYAU
.
35000 RENNES

Rennes, le 27 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 44 BLAYAU - MME RIOUL 07 83 14 64 17
LOGEMENT N° 101389, PORTE N°05, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : REMPLACEMENT DE 2 ROBINETS THERMOSTATIQUES DANS LES 2 CHAMBRES
Donneur d'ordre : M. M BRON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 24/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
DEPOSE DES ROBINETS THERMOSTATIQUES DANS LES DEUX CHAMBRES
FOURNITURE ET POSE DE DEUX CORPS THERMOSTATIQUES
FOURNITURE ET POSE DES TETES THERMOSTATIQUES
FOURNITURE ET POSE TÊ DE RÉGLAGE RETOUR
MODIFICATION DÉPART ET RETOUR
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 24/06/25 a 14H58 M. M BRON

2306: MSG REP
20/06 / MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	PBL147-FP.Té de réglage yc réglage	2	50,00	100,00
2,00	PBL146-FP.Rob.radiateur thermost.	2	70,00	140,00
TOTAL H.T.				240,00
T.V.A. a 10,00%				24,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>264,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.